

Parc flottant au quai MacPherson Le projet progresse. Un registre permettra aux citoyens de s'exprimer

Magog, le 21 avril 2026 – À la suite de la démarche de consultation citoyenne tenue cet hiver, la Ville de Magog franchit une nouvelle étape concernant le parc flottant public projeté au quai MacPherson. Les commentaires recueillis ont permis d'apporter des ajustements concrets au projet, qui vise une mise en œuvre à l'été 2026. Une résolution autorisant la signature d'un bail entre la Ville de Magog et Escapades Memphrémagog (PAL+) a été adoptée lors de la séance du conseil municipal du 20 avril.

« Le conseil municipal a eu plusieurs discussions à la suite de la démarche de consultation citoyenne. Nous nous étions engagés à prendre le temps nécessaire pour analyser les enjeux soulevés par les citoyens et les différents usagers du site lors de la période de consultation. C'est ce que nous avons fait. Nous avons pris en considération les commentaires, positifs comme négatifs, sur le projet proposé. Les préoccupations exprimées portaient notamment sur la sécurité de la plateforme flottante, la cohabitation entre les différents utilisateurs du quai et le contrôle des coûts pour la Ville. Plusieurs ajustements concrets ont été apportés dans la version actuelle du projet. Le parc flottant bonifiera l'accès public au lac Memphrémagog pour la population et les visiteurs, tout en mettant en valeur les paysages et l'environnement naturel du secteur. Il offrira également un accès au quai MacPherson pour les embarcations non motorisées comme les kayaks ou les planches à pagaie, ce qui n'est pas disponible pour le moment », a déclaré la mairesse de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier.

Une résolution soumise à l'approbation de la population

Le bail proposé a une durée de cinq ans et peut être reconduit pour cinq années additionnelles. Un avis public, incluant le bail, sera diffusé au cours des prochains jours sur le site Internet de la Ville de Magog à l'adresse ville.magog.qc.ca/avispublics.

Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les citoyens de Magog qui souhaiteraient s'opposer à ce bail doivent venir signer le registre les 28, 29, 30 avril et 1^{er} mai, de 9 h à 19 h, à l'hôtel de ville (7, rue Principale Est). Les personnes qui sont en faveur du bail n'ont aucune mesure à prendre.



Un minimum de 2 395 signatures est nécessaire pour que le projet de bail soit soumis à un processus décisionnel additionnel, conformément à la Loi. Si ce seuil est atteint, le conseil municipal pourra décider s'il soumet le projet à un référendum, ou s'il l'abandonne.

Une démarche qui fait évoluer le projet

La consultation citoyenne a permis de recueillir de nombreux commentaires de la part des citoyens et des usagers du site. Ces échanges ont été analysés avec attention et ont mené à des ajustements concrets au projet, notamment en matière de cohabitation des usages et de maîtrise des coûts.

Les préoccupations exprimées en matière d'environnement et de sécurité ont fait l'objet de vérifications additionnelles. Ces dernières n'ont pas révélé d'enjeux nécessitant des modifications. Le travail s'est donc concentré sur les aspects pour lesquels la Ville de Magog disposait de leviers d'intervention concrets et qui permettaient d'améliorer le projet.

Des ajustements pour une cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs du quai

Des vérifications ont été réalisées auprès des propriétaires de voiliers utilisant les mouillages municipaux ainsi que la station de vidange située au quai MacPherson. Ces échanges ont mené à la décision de déplacer la zone d'accès à la station de vidange afin de faciliter les manœuvres d'approche des voiliers. Les deux petits quais attachés au parc flottant, où pourront accoster les embarcations non motorisées, seront positionnés à droite de la plateforme plutôt qu'à gauche, comme prévu au départ. Ces réaménagements permettront d'optimiser l'utilisation de l'espace, de faciliter les manœuvres nautiques pour les voiliers désirant utiliser la station de vidange et de favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre l'ensemble des usagers.

Contrôle des coûts pour la Ville

Le modèle financier retenu prévoit une contribution maximale de 30 000 \$ par année pour la Ville, pour l'ensemble des frais. Le bail prévoit des mécanismes précis afin d'encadrer et de limiter tout éventuel dépassement budgétaire.

La collaboration de la Ville avec l'entreprise PAL + permet de faire profiter les citoyens et les visiteurs de Magog d'une infrastructure et d'équipements ayant bénéficié d'une aide financière du ministère du Tourisme, obtenue par l'entreprise PAL+.



Précisons que PAL+ a obtenu une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme, permettant de financer 50 % des coûts du projet de structure flottante et d'aménagement du parc, réduisant ainsi les coûts totaux du projet.

Un aménagement axé sur la détente

L'option d'aménagement axée sur la détente, qui a recueilli le plus d'appuis lors de la consultation citoyenne, a été retenue. Avec ses chaises longues et ses parasols, cet aménagement vise à créer un espace de contemplation accessible et convivial, en respectant la vocation du quai et les usages existants.

Prochaines étapes

Avril-juillet 2026

- Tenue d'un registre pour les personnes habiles à voter, conformément à la Loi (28, 29, 30 avril et 1^{er} mai).
- Entrée en vigueur du bail
Sous réserve du déroulement des étapes prévues par la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités et de l'issue du processus applicable
- Mise en œuvre du projet et réalisation des travaux requis.

Juillet 2026

- Ouverture du parc flottant

Octobre 2026

- Fermeture du parc flottant
Accessible de mai à octobre, de 2027 à 2030 (possibilité de prolongation pour 5 ans additionnels).

À propos du parc flottant public

Le parc flottant public est un projet visant à créer un espace saisonnier de détente et de contemplation, accessible gratuitement à la population, à l'extrémité du quai MacPherson.

Conçu pour offrir un nouveau point de contact avec le lac Memphrémagog, le parc s'intègre dans le respect du milieu et des paysages environnants. Il permettra



également d'améliorer l'accès au quai pour les embarcations non motorisées, comme les kayaks et les planches à pagaie.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la Ville de Magog de bonifier l'accès public au lac, de diversifier les usages du secteur du quai et de créer des lieux rassembleurs, accessibles et de qualité pour les citoyens et les visiteurs.

La réalisation du projet est rendue possible notamment grâce à la réutilisation de batardeaux en aluminium appartenant à PAL+, permettant de donner un second usage à ces équipements, d'optimiser les ressources disponibles et de limiter les coûts du projet.

À l'hiver 2026, une démarche de consultation a été tenue afin de présenter le projet, de recueillir les commentaires de la population et de permettre aux citoyens de s'exprimer sur les options d'aménagement et les activités envisagées. Les commentaires reçus ont contribué à faire évoluer le projet et à apporter des ajustements concrets, notamment en matière de contrôle de coûts et de cohabitation entre les usagers.

- 30 -

Source et information

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

